

**Conseil de sécurité**Distr. générale  
19 mars 2003

Original: français

---

**Lettre datée du 19 mars 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la question du Sahara occidental, et en particulier aux activités de mon Envoyé personnel, M. James A. Baker III, conformément à la résolution 1463 (2003) du Conseil de sécurité en date du 30 janvier 2003. Par cette résolution, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 mars 2003, afin de donner aux parties le temps d'examiner les termes d'une proposition qui leur a été présentée par mon Envoyé personnel. Le Conseil m'a également prié de lui présenter un rapport sur la situation le 17 mars 2003 au plus tard.

Comme vous le savez, juste avant l'adoption par le Conseil de la résolution 1463 (2003), mon Envoyé personnel a entrepris sa dernière série de consultations avec les parties et les pays voisins au cours de sa visite dans la région, du 14 au 17 janvier. À cette occasion, il leur a présenté et expliqué une proposition de règlement politique du conflit au Sahara occidental prévoyant l'autodétermination, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 1429 (2002) du 30 juillet 2002. M. Baker a soumis sa proposition, intitulée « Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental », au Roi Mohammed VI du Maroc le 14 janvier 2003, au Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie le 15 janvier 2003, au Secrétaire général du Frente Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, et au Président Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya de Mauritanie le 16 janvier 2003.

Les membres du Conseil devraient à présent s'être familiarisés avec la proposition de mon Envoyé personnel, qui leur a été transmise informellement au début du mois de mars.

Quand il a présenté sa proposition aux parties et aux pays voisins, mon Envoyé personnel leur a demandé de lui faire part de leurs avis début mars au plus tard, afin de lui donner suffisamment de temps pour évaluer ceux-ci et lui permettre de me présenter son opinion sur les choix qui pourraient s'offrir pour faire avancer le processus au Sahara occidental. À ce jour, toutes les parties n'ont pas soumis leurs avis sur la proposition de mon Envoyé personnel.

Afin de donner plus de temps aux parties et aux pays voisins pour soumettre leurs réponses à mon Envoyé personnel, et afin d'accorder suffisamment de temps à celui-ci pour évaluer les réponses des parties à sa proposition, je propose de reporter la soumission de mon rapport au Conseil de sécurité au 19 mai 2003. Je souhaiterais également proposer que le Conseil envisage d'autoriser une prorogation technique



du mandat de la MINURSO pour une période supplémentaire de deux mois, jusqu'au 31 mai 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter ces précisions à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

---